Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250429-D2025-125-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2025

DÉCISION

CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHE N°2021/13 RELATIF A L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LA REPARATION DES ASCENSEURS ET ELEVATEURS POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE (EPMR)

1.1 Marchés publics

GS/LC/DJ/CN/CP/EG
N°D2025-**125**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-7,*
Vu *le 6b° de la délibération n°CC2023-078 du Conseil communautaire du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *décision du Président n°D2021-065 du 26 avril 2021 portant attribution du marché n°2021/13 relatif à l'entretien, la maintenance et la réparation des ascenseurs et élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR) à la société OTIS,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *décision du Président n°D2023-151 du 20 octobre 2023 portant approbation de l'acte modificatif n°1 relatif à l'entretien, à la maintenance et la réparation des ascenseurs et élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR), avec la société OTIS pour une moins-value annuelle de 290 € H,*
Vu *le projet d'acte modificatif n°2,*
Vu *l'avis favorable de la COMAPA du 28 avril 2025,*

Considérant que le marché n°2021/13 relatif à l'entretien, à la maintenance et la réparation des ascenseurs et élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR) conclu avec la société OTIS pour un montant estimatif de 55 436,00 € HT sur sa durée globale prend fin le 1er mai 2025,
Considérant qu'une procédure de consultation va être engagée prochainement,
Considérant qu'il est nécessaire, dans l'attente de l'attribution, d'assurer la continuité de service et de prolonger le marché du 2 mai 2025 jusqu'au 30 septembre 2025,
Considérant que le présent acte modificatif entraîne une plus-value de 5 543,00 € HT, soit une augmentation du montant global du marché de 9,99 %.

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°2 au marché n°2021/13 relatif à l'entretien, la maintenance et la réparation des ascenseurs et élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR) avec la société OTIS ayant pour objet de prolonger le marché jusqu'au 30 septembre 2025, entraînant une plus-value de 5 543,00 € HT sur toute la durée du marché, soit une augmentation du montant global du marché de 9,99 %.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société OTIS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 29/04/2025

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 30/04/2025